



CHATEAUBRIANT

# Nos Honoraires d'agence\* (TTC)

\*Montants maximum affichés

## VENTE

PRIX DE VENTE TTC (hors honoraires)	HONORAIRES charge vendeur	HONORAIRES charge acquéreur
De 0 à 30 000 €	Forfait 3 000 €	
De 30 001 € à 60 000 €	Forfait 5 000 €	
De 60 001 € à 90 000 €		8.00 %
De 90 001 € à 120 000 €		7.60 %
De 120 001 € à 150 000 €		7.00 %
De 150 001 € à 180 000 €		6.00 %
De 180 001 € à 250 000 €		5.50 %
A partir de 250 000 €		5.00 %

Honoraires murs commerciaux et locaux professionnels : 10 % HT (charge vendeur)

Forfait estimation d'un bien immobilier pour autre raison que mise en vente : 100 € TTC

## LOCATION

Zone Non tendue	SUPERFICIE	MONTANT AU M <sup>2</sup>
	0 à 20 m <sup>2</sup>	11 € dont 3 € pour l'EDL
	> 20 à 30 m <sup>2</sup>	9 € dont 2 € pour l'EDL
	> 30 à 50 m <sup>2</sup>	8 € dont 2 € pour l'EDL
	> 50 à 70 m <sup>2</sup>	7 € dont 2 € pour l'EDL
	> 70 à 100 m <sup>2</sup>	6 € dont 2 € pour l'EDL
	100 m <sup>2</sup> et +	5.50 € dont 2 € pour l'EDL

Zone tendue	SUPERFICIE	MONTANT AU M <sup>2</sup>
	0 à 40 m <sup>2</sup>	13 € dont 3 € pour l'EDL
	> 40 à 60 m <sup>2</sup>	11 € dont 3 € pour l'EDL
	> 60 à 100 m <sup>2</sup>	10 € dont 3 € pour l'EDL
	100 m <sup>2</sup> et +	9 € dont 3 € pour l'EDL

**Baux Meublés :** Dans la limite du plafond Alur et sur devis pour les biens > à 80 m<sup>2</sup>.

**Baux Code Civil :** 90% d'un mois de loyer Hors Charges, avec un minimum de 150 €, par partie (dont 40 % d'état des lieux)

Dans la limite du plafond Alur et conformément au décret n° 2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires : « Pour les prestations liées à la visite, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail, ces montants sont fixés à 12 €/m<sup>2</sup> en zone très tendue, à 10 €/m<sup>2</sup> en zone tendue et à 8 €/m<sup>2</sup> pour le reste du territoire. S'agissant de la prestation d'établissement de l'état des lieux d'entrée, un plafonnement spécifique et unique valant pour l'ensemble du territoire est appliqué. Il s'élève à 3 €/m<sup>2</sup>. »

## GESTION LOCATIVE

### Formule SÉRÉNITÉ : 7.95 % TTC des sommes encaissées

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

Congé bailleur : 100 € TTC

Aide à la déclaration des revenus fonciers : 48 € TTC / an et / lot (limite de 120 € TTC) ou 18 € TTC dans le cadre du microfoncier.

Suivi et gestion des travaux : 50 € TTC pour la représentation aux rendez-vous d'expertise  
3% du montant TTC des factures de travaux supérieures à 200 € TTC

### Formule ZEN : 13.95 % TTC des sommes encaissées

Tout inclus : Formule sérénité + Prestations de location incluses

Aucune facturation en supplément

### Pack GARANTIES LOCATIVES : 2.50 % des sommes quittancées

- ⇒ Garantie loyers impayés
- ⇒ Garantie Protection juridique
- ⇒ Garantie inoccupation

Conditions et plafonds des garanties disponibles en agence

## LOCATION DES PROFESSIONNELS

(locaux commerciaux ou professionnels)

**Commercialisation (visites, constitution du dossier et état des lieux) :**

13 % HT du loyer annuel HT et HC à la charge du locataire

**Rédaction du bail :** 1 mois de loyer avec un minimum de 600 € HT (720 € TTC) à la charge du locataire.

**Renouvellement de bail à la charge du locataire :**

450 € TTC (pour un loyer inf. à 500 € TTC) / 600 € TTC (pour un loyer entre 501 et 999€ TTC) / 800 € TTC (pour un loyer supérieur à 1000 €)

**Barème applicable aux mandats signés à compter du 15/07/2025**

SARL AJP IMMOBILIER NORD LOIRE au capital social de 7 500 € - 534 737 218 RCS NANTES

TVA intracommunautaire : FR 58 534 737 218

Carte professionnelle 4401 2018 000 031 732 délivrée par la CCI de Nantes St-Nazaire - Assurance

Responsabilité Civile Professionnelle : RC Generali n° AR791047

Garantie financière : CEGC, 59, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris (Gestion : 110 000 €)